



12 Avenue de Paris, 91410 DOURDAN

01 64 59 59 31

clg-auvray-dourdan.ac-versailles.fr

moncollege.essonne.fr

0911940p@ac-versailles.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Dourdan, le 26 mai 2020

Année scolaire 2020 – 2021 : Guide pour une nouvelle inscription

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription au collège.

Pièces à fournir

<input type="checkbox"/>	Dossier d'inscription rempli et signé (fiche cartonnée orange)
<input type="checkbox"/>	Photocopie d'un justificatif de domicile récent (moins de 2 mois)
<input type="checkbox"/>	1 photocopie intégrale (parents et enfants) du livret de famille.
<input type="checkbox"/>	Si les parents sont séparés ou divorcés, le dernier jugement complet précisant à qui incombe la garde de l'enfant et son lieu de résidence
<input type="checkbox"/>	ou { Pour une inscription en 6 ^e : notification d'affectation au collège Émile Auvray Pour une inscription en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} : bilans périodiques et l'EXEAT de l'ancien établissement
<input type="checkbox"/>	Fiche demi-pension remplie dans tous les cas avec en cas d'inscription : <input type="checkbox"/> le coupon restauration scolaire transmis par la CAF (En cas de quotient indéterminé ou en l'absence de coupon CAF, le dossier d'aide à la restauration du Conseil départemental qui devra être rempli avec les documents à joindre avant le 15 octobre 2020) <input type="checkbox"/> RIB pour d'éventuels remboursements de trop perçus en fin de trimestre (ce document est conseillé mais pas obligatoire)
	Fiche d'urgence
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance

Les différentes pièces sont téléchargeables en ligne : <https://monnuage.ac-versailles.fr/s/QzJMEHTa84EzqkD>

- Le dossier d'inscription
- La fiche de demi-pension
- La fiche d'urgence
- La fiche RIB
- La fiche aide à la codification des professions des parents



Restitution du dossier

Vous pourrez au choix :

- Envoyer le dossier par **courrier postal avant le 17 juin 2020** à l'adresse ci-contre.
- Venir déposer votre dossier au collège, en vous engageant à respecter les règles sanitaires et de sécurité (Vous devrez notamment vous munir d'une pièce d'identité et porter un masque). Cet accueil se fera aux dates suivantes :
 - **vendredi 19 juin entre 16h et 20h** pour les parents des communes de Roinville, Sermaise et Val St Germain
 - **samedi 20 juin 2020 entre 9h et 12h** pour les parents des communes de Dourdan.

Collège Émile Auvray
Nouvelle Inscription
12 Avenue de Paris
91410 DOURDAN

Date de la rentrée et début des cours

Les horaires et l'organisation peuvent évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

niveau	date	heure d'arrivée	demi-pension	heure de sortie
6 ^e	mardi 1 ^{er} septembre 2020	8h25	<u>oui pour tous les élèves</u>	<u>16h30</u>
5 ^e	mercredi 2 septembre 2020	8h25	non	<u>11h30</u>
4 ^e	mercredi 2 septembre 2020	9h20	non	<u>12h30</u>
3 ^e	mardi 1 ^{er} septembre 2020	9h20	<u>oui pour les demi-pensionnaires</u>	<u>15h30</u>

Les élèves de 6^e déjeuneront tous au collège le mardi 1^{er} septembre. Ils reviendront au collège le mercredi 2 septembre entre 8h25 et 11h35. Ils devront disposer d'une tenue de sport pour le mercredi 2 septembre.

Les élèves de 3^e effectueront leur rentrée le mardi 1^{er} septembre sur les horaires suivants : 9h20 – 12h30 et 13h30 – 15h30.

Seuls les élèves demi-pensionnaires de 3^e déjeuneront au collège. Les élèves de 3^e n'auront pas cours le mercredi 2 septembre.

Les élèves de 5^e et de 4^e rentreront le mercredi 2 septembre. Il n'y aura pas de demi-pension sur cette journée.

Les cours débuteront pour tous les élèves selon l'emploi du temps provisoire le jeudi 3 septembre. Le service de demi-pension sera alors réservé aux demi-pensionnaires.

Frais de scolarité, foyer socio-éducatif et assurance

1) Frais scolaires

Les frais de scolarité à la charge des familles s'élèvent à 0€ par élève pour l'année scolaire 2020/2021.

La fourniture des carnets de liaison, les frais de correspondance avec les familles et une adhésion à un contrat d'assurance collective (qui assure les stages et les activités facultatives) sont pris en charge par l'établissement.

2) Adhésion au foyer socio-éducatif

Le foyer contribue, par ses activités, à la responsabilité et à l'autonomie des jeunes. Il propose des activités gratuites : clubs, ... De plus, le foyer peut prendre en charge une partie des frais pour les voyages et les sorties scolaires.

L'adhésion au foyer, bien que non obligatoire, est vivement souhaitée.

La cotisation de 5€ minimum par élève doit être réglée de préférence par chèque à l'ordre du FSE du collège E. Auvray. Merci d'inscrire le nom et le prénom de l'élève au dos du chèque

3) Assurance

Il est fortement conseillé aux parents de contracter une assurance « accidents » auprès d'une compagnie de leur choix ou auprès des associations de parents d'élèves qui proposent, en début d'année ce type de garantie (ceci concerne en priorité le trajet domicile-école, les bris de lunettes, les cours à domicile...).

Pour nous joindre et prendre des informations

Par téléphone : 01 64 59 59 31

Par courriel : 0911940p@ac-versailles.fr

Par courrier : Collège Émile Auvray, 12 Avenue de Paris 91410 DOURDAN

Site du collège : <http://www.clg-auvray-dourdan.ac-versailles.fr/>

Twitter du collège : @ClgAuvray

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Sébastien Colucci
Principal